Campagne électorale des élections législatives - Communication de M. le Maire

M. LE MAIRE : Je vous signale que la date de ce Conseil Municipal avait été fixée depuis longtemps, bien avant certaines décisions qui ont été prises et nous nous trouvons désormais en campagne officielle électorale pour les élections législatives des 25 mai et 1 ^{er} juin.

Je profite de cette occasion pour vous rappeler deux séries d'informations qui s'adressent d'une part aux électeurs, d'autre part aux candidats.

En ce qui concerne les électeurs, je rappelle que le service des élections est à leur disposition pour répondre à leurs questions, notamment pour les votes par procuration, pour l'inscription de dernière minute sur les listes électorales des jeunes qui ont eu 18 ans entre le 1^{er} janvier 1997 et le 24 mai 1997, ils ont jusqu'au 15 mai pour le faire et pour des modifications qui ont pu intervenir dans les bureaux de vote. Donc si les électeurs ont le moindre problème, il suffit de téléphoner ou de venir au bureau des élections à la Mairie.

En ce qui concerne les candidats, il n'y en a pas moins de 7 dans notre assemblée, je m'en réjouis, je les félicite, je leur souhaite bon courage, ce sera vite fait 25 mai, 1^{er} juin. Vous êtes des heureux car nous avons connu des campagnes électorales qui commençaient plus tôt et finissait beaucoup plus tard, on en avait pour plusieurs mois. Je voudrais leur rappeler que la Ville mettra à leur disposition gratuitement, à leur demande bien sûr, les salles municipales pour leurs réunions publiques, quels que soient les candidats. Nous accorderons les mêmes avantages, cela va de soi, à tous les candidats.

En dehors de ces prestations de base que la Ville se doit d'exécuter pour l'ensemble des candidats, je voudrais vous rappeler que la loi interdit aux candidats d'utiliser des moyens municipaux pour leur campagne. Cela vient de nous l'être rappelé par l'Association des Maires des Grandes Villes, papier à en-tête du bureau, matériel de bureau, timbrage, fax, téléphone, tous ces moyens qui sont mis à votre disposition pour votre action municipale ne doivent absolument pas être utilisés pour la campagne électorale des législatives.

De même, et c'est important aussi, les agents rémunérés par la Ville et affectés au secrétariat de vos groupes, doivent se cantonner à leur stricte mission communale. C'est très clair, c'est important pour les candidats. Si vous passez outre et qu'il y a des recours, vous aurez été prévenus. D'ailleurs dès demain, deux courriers seront adressés sur ce sujet, l'un à l'ensemble des élus que vous êtes sans distinction, l'autre à l'ensemble des chefs de service pour leur rappeler ces règles élémentaires de toute bonne démocratie qui se respecte.

Enfin, puisque nous sommes dans la partie électorale, nous allons vous faire passer une liste pour que vous vous inscriviez absolument pour présider des bureaux de vote. Un certain nombre d'entre vous a déjà répondu. Beaucoup n'ont pas encore donné signe de vie, nous leur demandons absolument car il faudra pour tous ces bureaux de vote que nous ayons des présidents et nous commençons, cela va de soi, par demander aux élus municipaux d'assurer la responsabilité d'un bureau de vote pour le premier et le deuxième tour.

Dont acte.